



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU**

Bureau du **3 février 2014**

Décision n° **B-2014-4963**

commune (s) : Lyon 3^e

objet : Autorisation donnée à la société MD Conseil de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 204-206, rue de Créqui et cadastrés AO 106 et AO 107

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 27 janvier 2014

Secrétaire élu : Madame Murielle Laurent

Compte-rendu affiché le : mardi 4 février 2014

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Mme David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Barral, Desseigne, Crédoz, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, M. Assi.

Absents excusés : Mmes Guillemot (pouvoir à Mme Laurent), Pédrini (pouvoir à M. Darne J.), Besson (pouvoir à M. Kimelfeld), Dognin-Sauze (pouvoir à M. Crédoz), Gelas (pouvoir à M. Bernard R.), M. Claisse (pouvoir à Mme Frih), Mme Peytavin, MM. Julien-Laferrière, Sangalli.

Absents non excusés : Mme Domenech Diana, MM. Daclin, Calvel, Arrue, Passi, Sécheresse, Rivalta, David G., Lebuhotel.

Bureau du 3 février 2014

Décision n° B-2014-4963

commune (s) : Lyon 3^e

objet : **Autorisation donnée à la société MD Conseil de déposer une demande de permis de construire portant sur les biens communautaires situés 204-206, rue de Créqui et cadastrés AO 106 et AO 107**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 janvier 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008 modifiée, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

La Communauté urbaine de Lyon est propriétaire des tènements situés 204-206, rue de Créqui à Lyon 3^e et cadastrés AO 106 et AO 107.

La société MD Conseil a été retenue par la Communauté urbaine suite à une consultation d'opérateurs pour la réalisation d'un programme de logements et de commerces sur ces tènements.

Sans attendre l'aboutissement de cette cession en cours de transaction et afin de ne pas retarder le cas échéant la réalisation de ce projet, il est proposé au Bureau d'autoriser d'ores et déjà la société MD Conseil, ou toute société ou personne se substituant, à déposer une demande de permis de construire portant sur ledit bien communautaire ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise la société MD Conseil ou toute personne ou société se substituant à déposer une demande de permis de construire portant sur les tènements communautaires situés 204-206, rue de Créqui Lyon 3^e et cadastrés AO 106 et AO 107, pour la réalisation d'un programme de logements et de commerces.

2° - Cette autorisation ne vaut pas autorisation de commencer les travaux avant l'obtention du permis nécessaire.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 4 février 2014.